

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29973**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion des bases de données (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Angers, Université de Bretagne Sud, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Conservatoire national des arts et métiers, Université de Bourgogne - Dijon, Université d'Evry-Val-d'Essonne, Université Grenoble Alpes, Université de Limoges, Université Claude Bernard - Lyon 1, Université de Montpellier, Université de Nantes, Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, université de Nice	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission, 326p Informatique, traitement de l'information (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Conception, développement, mise en œuvre, administration et exploitation des bases et entrepôts de données structurées et non structurées et leur versant décisionnel
- Développement et mise en œuvre d'architecture, de systèmes, d'applications en lien avec les bases de données
- Intégration de nouvelles technologies (intelligence artificielle, blockchain, internet des objets, ...) aux systèmes d'informations et de données déjà existants
- Conduite opérationnelle de projets de développement de systèmes d'information.
 - Concevoir des architectures de systèmes de bases de données et de systèmes décisionnels, ainsi que les interconnexions entre bases de données et systèmes décisionnels
 - Mener des analyses et du développement sur les bases de données et les systèmes décisionnels, en utilisant les langages de programmation appropriés
 - Conduire les projets sur l'ensemble de leur cycle, du recueil du besoin de l'utilisateur jusqu'à la transmission aux services en charge de l'exploitation
 - Etudier, installer et paramétrer les outils d'automatisation et de contrôle des systèmes d'information : automates d'exécution des traitements, des sauvegardes, outils de supervision, d'analyse de performance
 - Mettre en place les éléments d'optimisation et de sécurisation sur les bases de données, dans le but de faciliter la mise en place des applications aux données dites «sensibles» pour l'entreprise
 - Expertiser des bases de données relationnelles existantes avant mise en place de systèmes décisionnels
 - Analyser la conformité des résultats du système d'information en liaison avec les services utilisateurs
 - Mesurer la performance du système d'information (gestion des incidents, traçabilité, statistiques, mise en oeuvre de plans de progrès ou de correction en liaison avec les études informatiques)
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- C26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- Projeteur - Dessinateur en Bureau d'Etudes (Electricité 473a)
- Projeteur en Automatismes : études et conception (matériel et logiciel)
- Chargé d'Affaires : validations, mise en service, assistance technique, formation, conseil, réalisation forfaitaire de projets
- Technicien Responsable Maintenance de Systèmes Automatisés
- Responsable Technique d'Unité de Production
- Technicien d'Etudes en Automatisation
- Technicien Responsable Instrumentation
- Technicien de Fabrication et Contrôle-Qualité (473c)
- Responsable Technique Export (Affaires en Machines et Lignes Automatisées ...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

- H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
- I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
- H1209 : Intervention technique en études et développement électronique
- I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29973 - Usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> · Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29973 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29973 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. · Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 29973 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 29973 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 29973 - Développement et mise en œuvre d'outils de conception et d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des architectures de systèmes de bases de données et de systèmes décisionnels, ainsi que les interconnexions entre bases de données et systèmes décisionnels • Mener des analyses et du développement sur les bases de données et les systèmes décisionnels, en utilisant les langages de programmation appropriés • Conduire les projets sur l'ensemble de leur cycle, du recueil du besoin de l'utilisateur jusqu'à la transmission aux services en charge de l'exploitation • Etudier, installer et paramétrer les outils d'automatisation et de contrôle des systèmes d'information : automates d'exécution des traitements, des sauvegardes, outils de supervision, d'analyse de performance
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 29973 - Coordination et mise en œuvre de contrôles qualité et conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les éléments d'optimisation et de sécurisation sur les bases de données, dans le but de faciliter la mise en place des applications aux données dites «sensibles» pour l'entreprise
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 29973 - Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.	<ul style="list-style-type: none"> • Expertiser des bases de données relationnelles existantes avant mise en place de systèmes décisionnels • Analyser la conformité des résultats du système d'information en liaison avec les services utilisateurs • Mesurer la performance du système d'information (gestion des incidents, traçabilité, statistiques, mise en oeuvre de plans de progrès ou de correction en liaison avec les études informatiques)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle-

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016
- Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017

Université de Bretagne Sud, arrêté du : 28/09/2017
Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018
Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018
Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, arrêté du : 03/03/2016
Université d'Evry-Val-d'Essonne, arrêté du : 05/06/2015
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Nice , arrêté du : 28/05/2018
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016
Université Savoie Mont Blanc -Chambéry, arrêté du : 24/06/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université d'Angers](#)

[Université de Bretagne Sud](#)

[Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)

[Conservatoire national des arts et métiers](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université d'Evry-Val-d'Essonne](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université de Limoges](#)

[Université Claude Bernard - Lyon 1](#)

[Université de Montpellier](#)

[Université de Nantes](#)

[Université Paul Sabatier - Toulouse 3](#)

[Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](#)

[Université Nice](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :